

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1952)
Heft:	1177
Artikel:	Le problème de l'autonomie du Jura
Autor:	Beguelin, Ronald
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-687729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PROBLEME DE L'AUTONOMIE DU JURA.

Sous ce titre, "The Swiss Observer" du 21 décembre 1951 a publié un article de M. Pierre Béguin. Il était dit notamment que la partie romande du canton de Berne a été rattachée à celui-ci depuis une date relativement récente, soit "depuis moins d'un demi-siècle". Il s'agit sans doute d'une erreur, car le Jura a été rattaché au canton de Berne en 1815, par les Puissances du Congrès de Vienne.

Au moment où les puissances réactionnaires de l'Europe rétablissaient partout l'ancien régime, il était de bonne politique, pour elles, de ne pas s'aliéner la sympathie de l'aristocratie bernoise. Celle-ci était, en Suisse, le meilleur rempart contre le retour des idées révolutionnaires. En lui étant définitivement Vaud et Argovie, qui ne pouvaient guère redevenir des pays sujets, on les mécontentait. En leur donnant le Jura, on offrait une compensation qui, par la suite, devait se révéler intéressante.

Jamais le peuple du Jura n'a été appelé à se prononcer sur son appartenance au canton de Berne. Le Rassemblement jurassien, qui travaille présentement à la création d'un canton du Jura, désire que les Jurassiens soient libres de s'administrer eux-mêmes, tout comme les citoyens des autres cantons suisses. Ce mouvement n'a rien "d'alarmant", ainsi que le dit M. Béguin, car il est une pure émanation du fédéralisme helvétique. Personne ne saurait prétendre que la Suisse est à jamais cristallisée dans sa forme actuelle. Qui dit immobilité dit vieillissement. Le Rassemblement jurassien, tout en délivrant le Jura d'une tutelle qui lui est néfaste à tous points de vue, souhaite faire la preuve que la Confédération helvétique est un corps vivant, toujours prêt à mettre en pratique les principes qui sont à sa base.

Un Jurassien refuse toujours de se considérer comme un Bernois. Il n'y a de commun, entre gens du Jura et de l'ancien canton, qu'un parlement où les Jurassiens, en vue de leur minorité, n'ont que très peu à dire et des institutions cantonales qui sont imposées par l'ancien canton. Il s'ensuit un perpétuel état de tension qui est contraire aux intérêts de la Suisse. Les Jurassiens désirant l'autonomie, les Bernois auraient pu la leur accorder dans le cadre du canton. Mais ils ont refusé de le faire. Ils se sont contentés de reconnaître l'existence du peuple jurassien dans la Constitution, sous la pression des événements. Ils ont ainsi consacré de jure la revendication du Jura, mais ils ne l'ont pas satisfaite. Le Jura n'a pas la moindre autonomie. Aussi

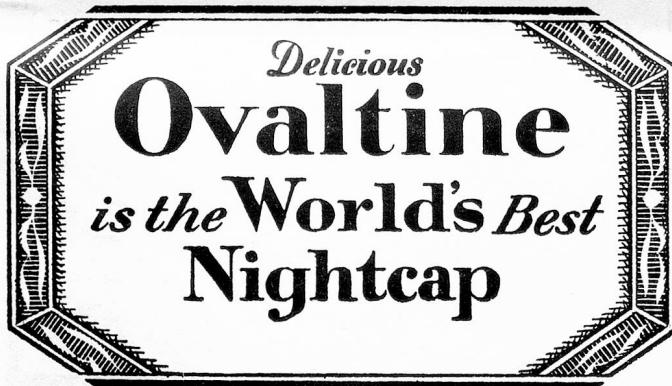
M. Béguin exagère-t-il un peu lorsqu'il dit que "les Bernois de langue allemande ont fait un grand effort pourachever une conciliation."

En conseillant aux Jurassiens "d'avoir beaucoup de patience", M. Béguin oublie qu'ils ont patienté, sans succès, depuis plus de 135 ans. Le 2 décembre 1951, une fois de plus, l'ancien canton a prouvé qu'il ne pouvait prendre en considération les intérêts du Jura en imposant une nouvelle loi sur la chasse qui empêche les chasseurs jurassiens de chasser dans l'ancien canton. Les Jurassiens ont refusé cette loi par 12.000 voix contre 2.000, mais ils ont été impositoyablement majorisés.

M. Béguin fait erreur lorsqu'il prétend que l'union du Jura avec Berne apporte beaucoup d'avantages et, qu'étant seuls, les Jurassiens seraient plus faibles et moins prospères. Les Jurassiens ne peuvent pas être plus faibles que sous le régime actuel. Ils ne disposent pas leurs revenus, les élites quittent le pays, le Jura n'a ni tête, ni chef-lieu, ni centre d'attraction. On oblige ses étudiants à se rendre à l'Université de Berne. Les autorités favorisent l'assimilation lente du pays. Seule l'autonomie cantonale donnerait au Jura une prospérité véritable, un centre d'attraction, une vie propre qui serait un apport intéressant pour la Confédération. Le Jura serait plus fort, parce qu'il serait lui-même, parce qu'il aurait une personnalité. Avec la même population que le canton de Neuchâtel, avec un territoire deux fois plus étendu, avec des industries variées (le tiers des industries bernoises actuelles!) il serait l'un des cantons les plus intéressants. Une utilisation intelligent de ses revenus, qui sont considérables du fait de l'industrie, lui permettrait de se développer harmonieusement.

Tels sont les mobiles de ce mouvement d'émancipation, qu'il faut voir par la lunette helvétique, et non par la lunette bernoise, nécessairement partielle. Ce que les peuples de Suisse possèdent, le Jura peut le posséder aussi. C'est là question de justice et d'objectivité.

ROLAND BEGUELIN,
Rédacteur du *Jura Libre*
et de la *Feuille d'Avis*
Delemont.



CITY SWISS CLUB

DINNER

on
Tuesday, April 1st, 1952,
6.30 p.m. for 7 p.m.,
at
Dorchester Hotel, Park Lane, W.1.
after which
Mr. DOUGLAS F. S. HASTIE
will give a lecture entitled:
"FROM BURN TO BOTTLE"
followed by a film.

THE COMMITTEE.